

CITROËN

AUTOMOBILES CITROËN

Société anonyme régie par les articles
118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTELE

DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Mise à jour N° 1 : ●

N° 2 : ●●

N° 3 : ●●●

MANUEL DE REPARATION

N° MAN 008546

JUILLET 1980

FORMATION DES APPRENTIS

Succursale CITROËN

Zone Industrielle Sud-Est

4, Rue du Breillou

B.P. 1530 - CHANTEPIE

35510 CESSON-SÉVIGNÉ

Tél.: (99) 53.15.15-Télex 730 786 F

VEHICULES MEHARI 4x4

MECANIQUE

ELECTRICITE

CARROSSERIE

UTILISATION DU MANUEL

Ce fascicule est divisé en cinq parties séparées par des intercalaires à onglet, numérotés de I à V.

- I : CARACTERISTIQUES - REGLAGES - CONTRÔLES
- II : DEPOSES ET POSES des organes, sous-ensembles et accessoires
- III : REMISE EN ETAT des organes, sous ensembles et accessoires
- IV : ELECTRICITE - CHAUFFAGE - CLIMATISATION
- V : CARROSSERIE

Ce fascicule est présenté dans une reliure de couleur orange, avec mécanique du type « à ANNEAUX » afin de faciliter le classement des mises à jour ou le prélèvement d'une opération nécessaire à l'atelier.

COMPOSITION DU FASCICULE

Chaque partie comporte :

- la liste des opérations figurant dans celle-ci,
- les opérations, classées par ordre numérique.

A la fin du fascicule, figurent la liste récapitulative de tous les outils spéciaux non vendus cités dans les opérations et les dessins d'exécution de ces outils devant être fabriqués par le réparateur lui-même.

OPERATIONS

L'ordre des opérations a été étudié pour obtenir la meilleure qualité de travail dans le temps le plus court.

Les numéros d'opérations se composent :

- a) de l'indicatif du véhicule : A4.
- b) d'un nombre de trois chiffres désignant l'organe ou l'élément d'organe.
- c) d'un chiffre indiquant la nature de la réparation
 - les chiffres 0 0 0 indiquent les caractéristiques du véhicule,
 - les chiffres 0 0 indiquent les caractéristiques de l'organe,
 - le chiffre 0 indique les contrôles et réglages
 - les chiffres 1, 4, 7 indiquent les déposes et poses
 - les chiffres 2, 5, 8 indiquent les déshabillages et habillages
 - les chiffres 3, 6, 9 indiquent les remises en état

OUTILLAGE

L'outillage spécial est indiqué dans le texte par un numéro suivi de la lettre T.

L'outillage de complément est indiqué dans le texte par un numéro précédé de l'indice MR.

Les plans d'exécution de ces outils figurent à la fin du Manuel

COUPLES DE SERRAGE

Les couples de serrage sont exprimés en mètre décanewton (**m.daN**), unité légale de mesure de couple

0,981 m.daN = 1m.kg (ancienne unité de mesure)

En pratique : **1 m.daN = 1 m.kg**

NOTA :

Lorsque l'indication « clé dynamométrique » est mentionnée à la suite de la valeur d'un couple de serrage, l'opération doit IMPERATIVEMENT être exécutée avec une clé dynamométrique.

IMPORTANT :

A chaque opération ou ensemble d'opérations figure un chapitre « COUPLES DE SERRAGE »

Les vis, écrous, goujons... qui sont soulignés, indiquent que ceux-ci sont de qualité particulière « VISSERIE DE SECURITE »

Au montage, il est IMPERATIF d'utiliser cette même « VISSERIE », A L'EXCLUSION DE TOUTE AUTRE.

Les couples de serrage figurant sur les dessins, et précédés d'un *, correspondent également à de la « VISSERIE DE SECURITE »

REMARQUES IMPORTANTES :

Pour tous renseignements techniques concernant ces véhicules, veuillez vous adresser au Service : DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE, ASSISTANCE TECHNIQUE

163, avenue G. Clémenceau - 92000 NANTERRE - Téléphone 725-97-10

Pour tous renseignements techniques concernant les incidents de fonctionnement, demander les postes intérieurs 8077 ou 8278.

Pour tous renseignements concernant les outils ou les opérations de réparation, demander le poste intérieur 8006.